

Désignation du secrétaire de séance. (062025009)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil d'arrondissement nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir procéder à cette désignation.

Désignation du Secrétaire de séance. (062025009)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

DELIBERE

- M..... Conseiller(e) d'Arrondissement, est désigné(e) secrétaire de la séance du Conseil du 6^e arrondissement, et M., est désigné(e) secrétaire auxiliaire.

VOTANTS : POUR : CONTRE : ABSTENTION : NPPV :